

Instructions: Questionnaire LCB/FT TCSP 2025

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LBC/FT. Cinq onglets sont à remplir : 1) Risque lié au client, 2) Risque lié aux produits, services et opérations, 3) Risque lié au canal de distribution, 4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque, 5) Signataires. Le questionnaire peut être soumis incomplet lorsque toutes les informations du dernier onglet ont été fournies, y compris la raison de la soumission incomplète. Le défaut de fournir les informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions doivent porter sur les cas où l'entité déclarante (1) prépare ou (2) effectue des transactions pour les clients dans le cadre des activités mentionnées.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole ⬆.
- Pour les questions relatives au type d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques en vigueur dans l'industrie.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.
- Si les données ne sont pas disponibles, n'entrez pas « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.

Sommaire

Glossaire.....	5
Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent.....	9
1 Risque lié au client	9
1.1 Actif dans le cycle de reporting.....	9
1.2 Récapitulatif des clients	9
1.3 Récapitulatif des comptes.....	10
1.4 Bénéficiaires effectifs.....	11
1.5 Actifs sous gestion.....	11
1.6 Clients – Distinction des types de clients.....	11
1.7 Clients – Personnes physiques.....	13
1.8 Clients – Personnes Morales.....	13
1.9 Clients - Trusts.....	13
1.10 Clients - Associations.....	14
1.11 Clients – Autres constructions juridiques	14
1.12 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)	15
1.13 PPE	16
1.14 Nationalités secondaires	17
1.15 Avocats et autres professions juridiques	19
1.16 Comptables et auditeurs.....	19
1.17 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte de tiers.....	19
1.18 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur	20
1.19 Agents Immobiliers	20
1.20 NMPPP	20
1.21 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés.....	20
1.22 Multi-Family Offices	20
1.23 Structures de propriété plus complexes	20
1.24 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces	20
1.25 Cartes Prépayées.....	21
1.26 Art and Antiquités	21
1.27 Import-Export.....	21
1.28 Biens de grande valeur.....	21
1.29 OBNL	21
1.30 Casinos / Jeux d'argent	21

1.31 Bâtiment / développement immobilier	21
1.32 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz)	22
1.33 PSAV	22
1.34 Défense / Armes	23
1.35 Activités liées à la navigation de plaisance	24
1.36 Agents et intermédiaires sportifs.....	24
1.37 Gestion de fonds	24
1.38 Société holding.....	24
1.39 Commissaires-priseurs	24
1.40 Concessionnaires de véhicules automobiles	24
1.41 Gouvernement et du secteur public	24
1.42 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.....	24
1.43 Transport.....	25
1.44 Retours et commentaires	25
2 Risque lié aux produits, services et opérations.....	25
2.1 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Chèques	25
2.2 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Transferts électroniques	25
2.3 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Espèces.....	25
2.4 Monnaies virtuelles.....	26
2.5 Structures créées	27
2.6 Structures gérées ou administrées	27
2.7 Gérer ou administrer des sociétés civiles	27
2.8 Gérer ou administrer des sociétés commerciales monégasques	27
2.9 Gérer ou administrer des sociétés commerciales.....	28
2.10 Gérer ou administrer des sociétés patrimoniales étrangères	28
2.11 Gérer ou administrer des Trust.....	29
2.12 Gérer ou administrer des sociétés holding	29
2.13 Gérer ou administrer des d'autres entités juridiques.....	30
2.14 Gérer ou administrer des d'autres structures	30
2.15 Comptabilité.....	30
2.16 Signature du compte bancaire	30
2.17 Retours et commentaires	31
3 Risque de distribution	31
3.1 Identification	31
3.2 Entrée en relation	32
3.3 Structure	32

3.4 Finances de l'entité	34
3.5 Relations clients rejetées	34
3.6 Opérations rejetées ou bloquées.....	34
3.7 Relations clients résiliées	34
3.8 Commentaires et retours.....	34
Instructions pour les questions du sondage, Contrôles.....	35
1 Contrôles	35
1.1 Structure	35
1.2 Politiques et procédures	36
1.3 Gouvernance.....	37
1.4 Conformité et violations	38
1.5 Formation.....	38
1.6 CDD.....	41
1.7 Mesures de vigilance renforcées	43
1.8 Évaluations des risques	43
1.9 Audit / Contrôles.....	44
1.10 Opérations en espèces.....	44
1.11 Surveillance	45
1.12 Conservation des informations.....	45
1.13 Sanctions financières ciblées	46
1.14 PPE	48
1.15 Déclarations d'opérations suspectes	49
1.16 Retours et commentaires	50
Survey Question Instructions, Signatories.....	51
Attestation	51

Glossaire

Termes	Définition
Agent sportif	Le terme agent sportif désigne toute personne qui, à titre occasionnel ou habituel et moyennant rémunération, met en rapport les parties intéressées en vue de la conclusion d'un contrat, soit pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive, soit pour la conclusion d'un contrat de travail pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive ou d'entraînement.
AMSF	Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. https://amsf.mc (Previously SICCFIN)
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées. Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.
BC / FT	Blanchiment de capitaux / financement du terrorisme
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ; ou - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée.
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.
CDD	Mesures de vigilance (Customer Due Diligence)
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'un produit ou d'un service entrant dans le champ d'application de la réglementation LBC/FT.
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier très fortuné désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.

Termes	Définition
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autres constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fins de la LBC/FT) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicomis.
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.
CRF	Cellule de renseignement financier
DBT	Direction du Budget et du Trésor
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers très fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Institutions financières	On entend par institution financière toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom d'un client : 1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public. 2. Octroi de prêts. 3. Crédit-bail financier. 4. Services de transfert de fonds ou de valeurs. 5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique). 6. Garanties et engagements financiers. 7. Opérations d'achat ou de vente : (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;) (b) d'opérations de change ; (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ; (d) de valeurs mobilières ; (e) d'opérations à terme sur marchandises. 8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions. 9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs.

Termes	Définition
	10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers. 11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers. 12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements. 13. Opérations de change d'argent et de devises.
LBC/FT-P	Contre le blanchiment de capitaux / contre le financement du terrorisme / contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive
Nationalité principale	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
Organisation à but non-lucratif (OBNL)	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».
Particulier fortuné (HNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier fortuné (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Personne morale	Le terme personne morale désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires.
PPE Personne politiquement exposée	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants.
Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	L'expression prestataires de services aux trusts et aux sociétés désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui, en tant qu'entreprise, fournissent l'un des services suivants à des tiers : • Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales. • Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel. • Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique. • Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique. • Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers.
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.

Termes	Définition
Résident	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre et à travailler à Monaco.
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.
R ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.
Service de transfert de fonds ou de valeurs	L'expression service de transfert de fonds ou de valeurs désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs.
SICCFIN	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. (maintenant AMSF)
SFC	Sanctions financières ciblées
Structure de propriété plus complexe	Aux fins de ce questionnaire, l'expression structure de propriété plus complexe fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises).
Types de paiement par les clients	Les paiements effectués par les clients sont des transactions effectuées à partir des comptes des clients à l'initiative de ces derniers. Par exemple, un client effectue un transfert électronique pour payer un loyer.
Types de paiement au nom des clients	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, d'une procuration, d'un signataire de compte ou d'une modalité similaire.
Types de paiement avec clients	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts.

Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent

Q#	Texte de la question	Instructions
1 Risque lié au client		
1.1 Actif dans le cycle de reporting		
1	Au cours de la période de reporting, avez-vous/votre entité fourni des produits ou des services, réalisé des revenus, participé ou mené des activités soumises aux dispositions de la loi n° 1.362 ?	https://legimonaco.mc/ Si non, veuillez fournir un commentaire en bas expliquant pourquoi aucune activité n'a eu lieu pendant la période de référence.
1.2 Récapitulatif des clients		
2	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	L'entité déclarante doit fournir le nombre de clients uniques provenant de relations d'affaires et de clients occasionnels pour la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou pays du siège social ou lieu d'incorporation (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique). En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée. L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
3	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte pendant la période de déclaration.	La question porte sur les cas où l'entité déclarante (1) prépare ou (2) effectue des opérations pour les clients. Aucune valeur monétaire ne doit être calculée, veuillez fournir uniquement le nombre d'opérations. Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant le nombre d'opérations effectuées par des personnes physiques, des personnes morales, des trusts et d'autres constructions juridiques. Les réponses s'excluent mutuellement. Toutes les opérations qui sont faites par vous pour le compte de vos clients ou par le client lui-même pour les structures qui sont gérées ou administrées par vous.

Q#	Texte de la question	Instructions
		Cela concerne toutes les transactions qui transitent par les comptes des structures de vos clients gérées ou administrées par vous. Cela ne concerne pas des opérations dont vous n'avez pas connaissance. Exemple : 1) L'encaissement d'un chèque payant vos honoraires ou le paiement par le client d'une facture depuis les comptes de l'entité cliente sont à comptabiliser. 2) Si vous avez un client qui achète un bien immobilier via une SCI monégasque, il s'agit d'une opération qui transite par les comptes d'une SCI monégasque gérée ou administrée par vous. C'est ici un flux financier sortant qu'il faut comptabiliser.
4	Veuillez confirmer le nombre total d'opérations indiqué ci-dessus.	Cette valeur sera validée par rapport à d'autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant le nombre d'opérations par chèque, par voie électronique et en espèces. Les réponses s'excluent mutuellement.
5	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte (entrants et sortants) pendant la période de déclaration.	La question doit inclure les cas où l'entité déclarante (1) prépare ou (2) effectue des opérations pour le compte des clients concernant les activités susmentionnées. Prière de fournir les réponses en EUR.
1.3 Récapitulatif des comptes		
6	Avez-vous pour clients des personnes morales ou des constructions juridiques qui n'ont pas de compte bancaire ?	
7	Combien avez-vous de clients étrangers qui sont des personnes morales ou des constructions juridiques qui n'ont pas de compte bancaire, ventilés par type de client ?	
8	Combien avez-vous de clients nationaux qui sont des personnes morales ou des constructions juridiques qui n'ont pas de compte bancaire, ventilés par type de client ?	
9	Veuillez décrire la raison pour chaque cas de client n'ayant pas de compte bancaire. Veuillez identifier le type de client pour chaque cas.	
10	Savez-vous si des entités clientes n'ont pas de compte bancaire à Monaco ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
11	Combien de clients n'ont pas de compte bancaire à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	Comptabilisez le nombre de client qui n'ont pas de compte à Monaco. Parmi ces clients, indiquer le nombre de compte dans chaque pays en dehors de Monaco. Si vous ne connaissez pas le pays, sélectionner « Inconnu ».
1.4 Bénéficiaires effectifs		
12	Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif des clients ?	
13	Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.	
14	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires de comptes qui détiennent 25 % ou plus ?	
15	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des clients ventilé par nationalité primaire du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus.	Il convient d'inclure également les bénéficiaires effectifs des Trusts et des autres constructions juridiques. Les settlors décédés ne doivent pas être inclus dans le questionnaire.
16	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur le compte d'une personne morale, ventilé par nationalité principale.	
17	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale.	
18	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus.	
19	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus.	
1.5 Actifs sous gestion		
20	Veuillez indiquer la valeur totale (en EUR) des actifs sous gestion pour les clients.	Il convient d'utiliser le montant correspondant à la fin de la période de déclaration.
1.6 Clients – Distinction des types de clients		
21	Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de: Trusts ?	
22	Associations ?	
23	d'autres constructions juridiques non mentionnées ci-dessus ?	
24	HNWI ?	
25	avocats ou exercent d'autres professions juridiques ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
26	comptables et des auditeurs ?	
27	actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ?	
28	émetteurs, des utilisateurs ou des fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
29	agents immobiliers ?	
30	négociants en métaux précieux et en pierres précieuses ?	
31	prestataires de services aux sociétés et trusts ?	
32	Multi-Family Offices ?	
33	structures de propriété plus complexes ?	
34	entreprises à forte utilisation d'espèces (comme les bars, les restaurants) ?	(telles que les bars ou les restaurants)
35	fournissent ou acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de CDD (devoir de vigilance relatif à la clientèle) ?	
36	impliqués dans l'art et les antiquités ?	
37	impliqués dans l'import-export ?	
38	impliqués dans le commerce de biens de grande valeur ?	
39	organisations à but non lucratif ?	
40	impliqués dans les casinos/jeux de hasard (y compris les clients qui sont des casinos en ligne) ?	
41	impliqués dans la construction / le développement immobilier ?	
42	impliqués dans les industries extractives (par exemple, le pétrole et le gaz) ?	
43	PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ?	
44	impliqués dans le secteur de la défense/des armes, y compris les biens à double usage destinés à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) ?	
45	impliqués dans des activités liées à la navigation de plaisance ?	
46	agents ou des intermédiaires sportifs ?	
47	impliqués dans la gestion de fonds ?	
48	société holding ?	Il s'agit ici de déterminer si des clients détiennent des biens/actifs par le biais d'une société holding (qui détiendrait elle-même les parts/actions de la société qui détient juridiquement le bien/l'actif cible).
49	commissaires-priseurs ?	
50	concessionnaires de véhicules automobiles ?	
51	du gouvernement et du secteur public ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
52	impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?	
53	impliqués dans le transport ?	
1.7 Clients – Personnes physiques		
54	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la nationalité principale du client (y compris les nationaux).	Si une personne physique (individu) agit pour le compte d'une personne morale ou d'une construction, cette personne ne doit pas être comptée comme une personne physique.
55	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des personnes physiques.	Si une personne physique (individu) agit au nom d'une personne morale ou d'une construction, elle ne doit pas être comptée comme une personne physique.
56	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des personnes physiques, entrants et sortants.	
1.8 Clients – Personnes Morales		
57	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes morales, selon le pays du siège social ou lieu d'incorporation.	
58	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des personnes morales.	
59	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des personnes morales, à la fois entrants et sortants.	
60	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	Les types de personnes morales incluent: • Associations monégasques • Autres sociétés civiles • Autres sociétés commerciales • Autres arrangements juridiques • Domaine Privé de l'Etat Monégasque • Entreprise individuelle • Fondation monégasque • Groupement d'intérêt économique GIE • Société en nom collectif SNC • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Société en commandite simple SCS • Société à responsabilité limitée SARL • Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Trusts
61	Veillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type.	
1.9 Clients - Trusts		
62	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des trusts ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
63	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des trusts, ventilé par pays de création du trust.	
64	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
65	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des trusts.	
66	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des trusts (entrants et sortants).	
67	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par nationalité primaire.	
68	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par pays dans lequel le trust a été créé.	
1.10 Clients - Associations		
69	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des associations ?	
70	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des associations, ventilé par pays de création de l'association.	
71	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
72	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des associations.	
73	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés (entrants et sortants) par les clients et pour leur compte qui sont des associations.	
1.11 Clients – Autres constructions juridiques		
74	Votre entité a-t-elle des clients qui constituent d'autres constructions juridiques ?	
75	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui constituent d'autres constructions juridiques, ventilé selon le pays d'établissement/de création.	
76	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
77	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui constituent d'autres constructions juridiques.	
78	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui constituent d'autres constructions juridiques (entrants et sortants).	

Q#	Texte de la question	Instructions
79	Veillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients.	
1.12 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)		
80	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier fortuné (HNWI) ou un groupe de particuliers fortunés (HNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 5 millions d'euros.
81	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
82	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
83	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants).	
84	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité principale du HNWI.	
85	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de Trusts (clients) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité principale du HNWI.	
86	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de autres constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé selon la nationalité primaire du HNWI.	
87	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des UHNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier très fortuné (UHNWI) ou un groupe de particuliers très fortunés (UHNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 50 millions d'euros.
88	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	

Q#	Texte de la question	Instructions
89	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
90	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et sortants).	
91	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de personnes morales et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité primaire de l'UHNWI.	
92	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de Trusts qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI.	
93	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de autres constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI.	
1.13 PPE		
94	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
95	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y compris les clients nationaux).	
96	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
97	Combien de PPE étrangères ont leur résidence à Monaco, ventilées par nationalité primaire ?	
98	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des PPE, tant nationaux qu'étrangers.	
99	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des PPE (entrants et sortants) en EUR.	
100	Veillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques et qui sont des PPE. Veillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.

Q#	Texte de la question	Instructions
		L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
1.14 Nationalités secondaires		
101	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
102	Veillez fournir le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la(les) nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant (y compris les nationaux).	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie. Si l'existence d'une deuxième nationalité est connue mais que le pays en question est inconnu, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
103	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers fortunés (HNWI) ou des individus appartenant à un groupe fortuné, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.
104	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des personnes appartenant à un groupe très fortunés, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.
105	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux).	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.
106	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de propriété.	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme

Q#	Texte de la question	Instructions
		nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie. N'incluez que les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus d'un compte. Lorsqu'une personne physique est le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/arrangements, elle ne doit être comptée qu'une seule fois.
107	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du HNWI.	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie. Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique. L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
108	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) des UHNWI.	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie. Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.

Q#	Texte de la question	Instructions
		L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
109	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE.	Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie. Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique. L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
1.15 Avocats et autres professions juridiques		
110	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques ?	
111	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
1.16 Comptables et auditeurs		
112	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des comptables ou des auditeurs ?	
113	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des auditeurs/comptables.	
1.17 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte de tiers		
114	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
115	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
1.18 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur		
116	Votre entité a-t-elle des clients qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
117	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur.	
1.19 Agents Immobiliers		
118	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents immobiliers ?	
119	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents immobiliers.	
1.20 NMPPP		
120	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des NMPPP ?	
121	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des NMPPP.	
1.21 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés		
122	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés ?	
123	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés.	
1.22 Multi-Family Offices		
124	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Multi-Family Offices ?	
125	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Multi-Family Offices.	
1.23 Structures de propriété plus complexes		
126	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des structures de propriété plus complexes ?	
127	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des structures de propriété plus complexes.	
1.24 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces		
128	Comment votre entité définit-elle une société caractérisée par une forte utilisation d'espèces ?	
129	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces ?	(telles que les bars ou les restaurants)

Q#	Texte de la question	Instructions
130	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.	
1.25 Cartes Prépayées		
131	Votre entité a-t-elle des clients qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
132	Veillez indiquer le nombre total de clients monégasques qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	
1.26 Art and Antiquités		
133	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le marché de l'art et des antiquités ?	
134	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	
1.27 Import-Export		
135	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans l'import-export ?	
136	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans l'import-export.	
1.28 Biens de grande valeur		
137	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le commerce des biens de grande valeur ?	
138	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur.	
1.29 OBNL		
139	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des OBNL ?	
140	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des OBNL.	
1.30 Casinos / Jeux d'argent		
141	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans un casino ou des jeux d'argent ?	
142	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans un casino ou des jeux d'argent.	
1.31 Bâtiment / développement immobilier		
143	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier ?	
144	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.32 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz)		
145	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans les industries extractives ?	
146	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans les industries extractives.	
1.33 PSAV		
147	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
148	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV.	
149	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des PSAV.	
150	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des PSAV (à la fois entrants et sortants).	
151	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	
152	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	
153	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	
154	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec et par les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), entrants et sortants.	
155	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	
156	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	
157	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	
158	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement.	
159	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	
160	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des	

Q#	Texte de la question	Instructions
	fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	
161	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offres publiques de jetons) ?	
162	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	
163	Veillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement.	
164	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	
165	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	
166	Votre entité distingue t-elle si des clients PSAV fournissent d'autres services que ceux visés ci-dessus ?	
167	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ?	
168	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement.	
169	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus (entrants et sortants).	
170	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte PSAV qui fournissent d'autres services (entrants et sortants).	
171	Veillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	
1.34 Défense / Armes		
172	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le secteur de la défense / des armes ?	L'entité déclarante devrait déclarer les clients impliqués dans le secteur de la <u>défense/ des armes</u> , y compris les biens à double usage susceptibles de participer à la prolifération des armes de destruction massive (ADM), auxquels elle fournit des produits ou des services s'inscrivant dans le cadre de la réglementation LBC/FT en vigueur à Monaco.

Q#	Texte de la question	Instructions
173	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le secteur de la défense / des armes.	
1.35 Activités liées à la navigation de plaisance		
174	Votre entité a-t-elle des clients s'adonnant à des activités liées à la navigation de plaisance ?	
175	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui exercent une activité liée à la navigation de plaisance.	
1.36 Agents et intermédiaires sportifs		
176	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs ?	
177	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs.	
1.37 Gestion de fonds		
178	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans la gestion de fonds ?	
179	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds.	
1.38 Société holding		
180	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des sociétés holding ?	Il s'agit ici de déterminer si des clients détiennent des biens/actifs par le biais d'une société holding (qui détiendrait elle-même les parts/actions de la société qui détient juridiquement le bien/l'actif cible).
181	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des sociétés holding.	
1.39 Commissaires-priseurs		
182	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des commissaires-priseurs ?	
183	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont commissaires-priseurs.	
1.40 Concessionnaires de véhicules automobiles		
184	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles ?	
185	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
1.41 Gouvernement et du secteur public		
186	Votre entité a-t-elle des clients qui relèvent du gouvernement et du secteur public ?	
187	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
1.42 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés		

Q#	Texte de la question	Instructions
188	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?	
189	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
1.43 Transport		
190	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans le transport ?	
191	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans le transport.	
1.44 Retours et commentaires		
192	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
193	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
2 Risque lié aux produits, services et opérations		
2.1 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Chèques		
194	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations par chèque par les clients et pour leur compte ?	
195	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées par chèque (tant entrantes que sortantes) par les clients et pour leur compte ?	Il s'agit de comptabiliser toutes les opérations par chèque qui sont faites par vous pour le compte de vos clients ou par le client lui-même pour les structures qui sont gérées ou administrées par vous. Exemple : S'il n'y a pas d'autres opérations que par chèque de vos honoraires, vous ne comptabiliserez que ces seules opérations.
2.2 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Transferts électroniques		
196	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des transferts électroniques par les clients et pour leur compte ?	Les transferts électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, prestataire de service de paiement (PSP) (Pay Pal), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
197	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (tant entrantes que sortantes) effectuées sous forme d'ordre de paiement électronique par des clients et pour leur compte.	Il s'agit de comptabiliser toutes les opérations par paiement électronique qui sont faites par vous pour le compte de vos clients ou par le client lui-même pour les structures qui sont gérées ou administrées par vous.
2.3 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Espèces		
198	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations en espèces par les clients et pour leur compte ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
199	Veillez fournir le nombre total d'opérations en espèces par les clients et pour leur compte, au cours de la période de déclaration.	
200	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés, par paiements en espèces, pendant la période de déclaration.	
201	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées en espèces par ou pour le compte des clients d'un montant supérieur ou égal à 10 000 EUR, tant entrants que sortants.	
202	Votre entité peut-elle distinguer les transactions en espèces supérieures à 100 000 euros dans votre comptabilité ?	
203	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées par et pour le compte des personnes physiques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
204	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées par et pour le compte des personnes morales / constructions juridiques monégasques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
205	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées par et pour le compte des personnes morales / constructions juridiques étrangères pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
2.4 Monnaies virtuelles		
206	Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ?	
207	Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels l'année prochaine ?	L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte être active, ou proposer des produits et services en matière d'<u>actifs virtuels</u> au cours des années suivantes, accepter ou effectuer des paiements à l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels. Ceci devrait inclure non seulement les paiements reçus ou investis directement en rapport avec les actifs virtuels, mais également les paiements faisant intervenir des tiers (agents, intermédiaires, PSAV, etc.).
208	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
209	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires.	
2.5 Structures créées		
210	Nombre total de structures créées, ventilé par pays d'enregistrement.	
211	Nombre de sociétés civiles relevant du droit monégasque créées.	
212	Nombre de sociétés à vocation commerciale étrangères créées.	
213	Nombre de sociétés à vocation patrimoniale étrangères créées.	
214	Nombre de trusts créés.	
215	Nombre de sociétés holding créées.	
216	Nombre d'autres entités juridiques créées (fondations, associations, etc.)	
217	Votre entité a-t-elle créé d'autres structures non mentionnées ci-dessus ?	
218	Nombre d'autres structures créées.	
219	Veuillez préciser quelles sont les autres structures créées.	
2.6 Structures gérées ou administrées		
220	Nombre total de structures créées, gérées ou administrées, ventilé par pays d'enregistrement.	
2.7 Gérer ou administrer des sociétés civiles		
221	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés civiles relevant du droit monégasque ?	
222	Nombre de sociétés civiles relevant du droit monégasque gérées ou administrées.	
223	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés civiles monégasques que vous gérez ou administrez ?	
224	Y-a-t-il des sociétés civiles gérées ou administrées par des Monégasques qui ne disposent pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
225	Combien de sociétés civiles monégasques n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
226	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés civiles monégasques ?	
227	Parmi les sociétés civiles monégasques comptes bancaires gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où se trouve le compte ?	
2.8 Gérer ou administrer des sociétés commerciales monégasques		
228	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés à vocation commerciales monégasques ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
229	Nombre de sociétés à vocation commerciale monégasques gérées ou administrées.	
230	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale monégasques que vous gérez ou administrez ?	
231	Y-a-t-il des sociétés monégasques à vocation commerciale qui ne disposent pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
232	Combien de sociétés commerciales monégasques n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
233	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale monégasques ?	
234	Parmi les sociétés à vocation commerciale monégasques comptes bancaires gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où se trouve le compte ?	
2.9 Gérer ou administrer des sociétés commerciales		
235	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés à vocation commerciale étrangères ?	
236	Nombre de sociétés à vocation commerciale étrangères gérées ou administrées.	
237	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale étrangères que vous gérez ou administrez ?	
238	Les sociétés à vocation commerciale étrangères gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
239	Combien de sociétés commerciales étrangères n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
240	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale étrangères ?	
241	Parmi les comptes bancaires des sociétés à vocation commerciale étrangères gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	
2.10 Gérer ou administrer des sociétés patrimoniales étrangères		
242	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés à vocation patrimoniale étrangères ?	Une société patrimoniale est une société qui détient un ou plusieurs éléments issus d'un patrimoine privé (une maison, un bateau ...).
243	Nombre de sociétés à vocation patrimoniale étrangères gérées ou administrées.	

Q#	Texte de la question	Instructions
244	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés à vocation patrimoniale étrangères que vous gérez ou administrez ?	
245	Les sociétés à vocation patrimoniale étrangères gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
246	Combien de sociétés à vocation patrimoniale étrangères n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
247	Votre entité a-t-elle un rôle à jouer dans la gestion des comptes bancaires des sociétés à vocation patrimoniale étrangères ?	
248	Parmi les comptes bancaires des sociétés à vocation patrimoniale étrangères gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	
2.11 Gérer ou administrer des Trust		
249	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des trusts ?	
250	Nombre de trusts gérés ou administrés.	
251	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des trusts que vous gérez ou administrez ?	
252	Certains des trusts gérés ou administrés ne disposent-ils pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
253	Combien de trusts n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
254	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des trusts ?	
255	Parmi les comptes bancaires gérés par les trusts, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	
2.12 Gérer ou administrer des sociétés holding		
256	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des sociétés holding ?	Une holding est une société qui détient les parts ou actions d'autres sociétés.
257	Nombre de sociétés holding gérées ou administrées.	
258	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des sociétés holding que vous gérez ou administrez ?	
259	Certaines des sociétés holding gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
260	Combien de sociétés holding n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
261	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des sociétés holding ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
262	Parmi les comptes bancaires des sociétés holding gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	
2.13 Gérer ou administrer des d'autres entités juridiques		
263	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle d'autres entités juridiques (fondations, associations, etc.) ?	
264	Nombre d'autres entités juridiques gérées ou administrées.	
265	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des autres entités juridiques que vous gérez ou administrez ?	
266	Les autres entités juridiques gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
267	Combien d'autres entités juridiques n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
268	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des autres entités juridiques ?	
268	Parmi les comptes bancaires d'autres entités juridiques gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	
2.14 Gérer ou administrer des d'autres structures		
270	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle d'autres structures ?	
271	Nombre d'autres structures gérées ou administrées..	
272	Veuillez préciser quelles sont les autres Structures gérées ou administrées.	
273	Connaissez-vous tous les emplacements des comptes bancaires des autres structures que vous gérez ou administrez ?	
274	Les autres structures gérées ou administrées ne disposent-elles pas d'un compte bancaire à Monaco ?	
275	Combien d'autres structures n'ont pas de comptes bancaires à Monaco, ventilées par pays où le compte est situé ?	
276	Votre entité a-t-elle un rôle dans la gestion des comptes bancaires des autres structures ?	
277	Parmi les comptes bancaires d'autres structures gérées, combien de comptes ne sont pas à Monaco, ventilés par pays où le compte est situé ?	
2.15 Comptabilité		
278	Veuillez indiquer le nombre de structures auxquelles vous fournissez des services de comptabilité.	
2.16 Signature du compte bancaire		

Q#	Texte de la question	Instructions
279	Nombre de structures, gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels votre entité est le seul signataire.	
280	Nombre de structures, gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels le bénéficiaire effectif est le seul signataire.	
281	Nombre de structures gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels votre entité a une signature conjointe avec le bénéficiaire effectif.	
282	Nombre de structures gérées ou administrées, qui détiennent des comptes bancaires pour lesquels le bénéficiaire effectif a désigné un tiers comme signataire.	
283	Nombre de structures gérées ou administrées, qui n'ont pas de compte bancaire.	
284	Parmi les structures créées, gérées ou administrées, pour combien d'entre elles assurez-vous la domiciliation ?	
2.17 Retours et commentaires		
285	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
286	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
3 Risque de distribution		
3.1 Identification		
287	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
288	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
289	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
290	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	

Q#	Texte de la question	Instructions
291	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
3.2 Entrée en relation		
292	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une institution financière/ une entreprise et profession non financière désignée qui entretient un rapport direct avec un client, mais qui délègue l'exécution de l'opération financière à une autre institution financière (un apporteur d'affaires est une entreprise qui ramène des clients à l'entité autorisée)
293	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés à travers des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au fil du temps.
294	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présentielle ?	L'entité déclarante devrait indiquer si les clients sont démarchés (aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle) sans rencontre face à face (sur une base non présentielle).
295	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
296	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
297	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des constructions juridiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
3.3 Structure		
298	Veuillez indiquer le nombre total d'employés de votre entité, ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés, à la fin de la période de déclaration.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction.
299	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
300	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays.	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
301	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une autre entité ?	
302	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ?	
303	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	Si l'entité déclarante est une succursale ou une filiale d'une entité établie dans un pays étranger, identifier le pays d'établissement de la société mère.
304	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
305	Veuillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques).	
306	Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire.	
307	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants :	Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ? A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ? D'autres changements statutaires ? Changement de responsables LBC/FT-P ?
308	Veuillez renseigner l'évolution ou la modification.	

Q#	Texte de la question	Instructions
3.4 Finances de l'entité		
309	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration.	
310	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé dans la Principauté de Monaco.	
311	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé en dehors de la Principauté de Monaco.	
3.5 Relations clients rejetées		
312	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.6 Opérations rejetées ou bloquées		
313	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.7 Relations clients résiliées		
314	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.8 Commentaires et retours		
315	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
316	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions pour les questions du sondage, Contrôles

C#	Question Text	Instructions
1 Contrôles		
1.1 Structure		
1	Veuillez indiquer le nombre total d'employés de votre entité, ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés, à la fin de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q298. L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction.
2	Prière d'indiquer le nombre total d'employés équivalents temps plein au sein de votre entité.	Fournissez l'estimation sous forme décimale du temps ETP. Par exemple, s'il y a un employé à temps plein et deux employés en ¼ temps, le total serait de 1,5 ETP. 1 employé à temps plein = 1 ETP. 1 employé à mi-temps = 0,5 ETP. 1 employé en ¼ temps = 0,25 ETP. Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
3	Prière d'indiquer le nombre d'employés en conformité LBC/FT au sein de votre entité.	Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
4	Approximativement, combien d'heures les employés sont consacrées à la conformité LBC/FT-P-C par mois ?	
5	Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ?	
6	Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ?	
7	Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions supplémentaires ?	
8	Votre entité fait-elle partie d'un groupe ?	
9	Votre entité dispose-t-elle d'un conseil d'administration et/ou d'une haute direction ?	Cette question permet de déterminer si l'entité est d'une taille suffisante pour avoir une gouvernance ou des fonctions de responsabilité séparées. Exemples de conseil d'administration ou de direction générale : une entité ayant : • Des dirigeants (PDG, directeur financier, directeur technique...) • Une répartition du pouvoir de décision, tel que celui accordé par un directeur ou lorsqu'il existe plusieurs niveaux de gestion • Des politiques ou des procédures qui nécessitent l'approbation d'un rôle ou d'une personne spécifique • Une exigence légale pour un conseil d'administration ou un rôle spécifique nécessaire pour assurer la conformité

C#	Question Text	Instructions
		Exemples d'entité qui n'a pas de conseil d'administration ou de direction générale : • Un propriétaire unique • Une société de personnes • Une petite entreprise avec un seul niveau de gestion
1.2 Politiques et procédures		
10	Votre entité a-t-elle préparé un ensemble de politiques et procédures de LBC/FT documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LBC/FT.
11	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LBC/FT ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
12	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
13	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
14	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LBC/FT au cours de l'année écoulée ?	
15	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LBC/FT de votre entité.	
16	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT, telles que le contrôle de versions, ou un journal/une liste permettant de revoir la fréquence des mises à jour et des processus révision.
17	Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LBC/FT-P à l'échelle du groupe ?	
18	Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LBC/FT-P du groupe est conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale ?	
19	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
20	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LBC/FT ?	

C#	Question Text	Instructions
1.3 Gouvernance		
21	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ?	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ? Les mesures prises par le conseil d'administration et la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LBC/FT pourraient inclure : (1) la haute direction inclut les questions de LBC/FT dans l'ordre du jour quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel/annuel ; (2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ; (3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LBC/FT chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LBC/FT ; (4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LBC/FT), en achetant un logiciel de surveillance de LBC/FT ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ; (5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LBC/FT ; (6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.
22	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LBC/FT ?	L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LBC/FT. La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux,

C#	Question Text	Instructions
		devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT.
23	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LBC/FT sont corrigées ?	L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LBC/FT et d'atténuer les risques de BC/FT. La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT, des rapports périodiques de LBC/FT, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure : (a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LBC/FT, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications, (b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé, (c) l'octroi de la priorité au domaine de la LBC/FT en matière d'audit interne, etc.
24	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.4 Conformité et violations		
25	Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LBC/FT, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
26	Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LBC/FT, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
27	Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LBC/FT.	
1.5 Formation		
28	Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LBC/FT à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	

C#	Question Text	Instructions
29	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du office au cours de la période de déclaration ?	
30	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés chargés de la conformité au cours de la période de déclaration ?	
31	Prière d'indiquer le nombre total d'employés formés sur les questions de LBC/FT au cours du cycle de déclaration.	
32	Les employés sont-ils tenus de participer à une formation en LBC/FT-P avant d'être affectés à des tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches en lien avec la LBC/FT-P ?	
33	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation initiale.	
34	Les employés sont-ils tenus de suivre une formation périodique de remise à niveau pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de LBC/FT-P ?	
35	Veuillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu une formation de remise à niveau au cours de la période de déclaration.	
36	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation de remise à niveau.	
37	L'entité fournit-elle une formation spécialisée aux employés travaillant dans des domaines à haut risque, tels que la conformité et le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
38	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LBC/FT-P au cours du cycle de déclaration.	
39	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la diffusion de documents connexes (textes juridiques, procédures, orientations...) ?	
40	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles des réunions internes ?	
41	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la consultation du site web de l'AMSF ?	
42	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco ?	
43	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe hors de Monaco ?	

C#	Question Text	Instructions
44	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation par une autre entité du groupe ?	
45	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles d'autres activités ?	
46	Quelles autres activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles ?	
47	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LBC ?	
48	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LFT ?	
49	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LBC du groupe ?	
50	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LFT du groupe ?	
51	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux typologies ?	
52	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à des cas pratiques ?	
53	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité ?	
54	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la corruption ?	
55	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement du terrorisme ?	
56	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-monnaies ?	
57	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
58	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion fiscale ?	
59	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la fraude ?	
60	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ?	

C#	Question Text	Instructions
61	Quels autres sujets les activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert ? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
1.6 CDD		
62	Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients : • Prénom • Nom de famille • Date de naissance • Lieu de naissance • Nationalité • Pays de résidence • Résidence fiscale • Activité • Arrière plan socio-économique • Origine des fonds	
63	Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?	
64	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant : • Titulaire de compte • Mandataire • Bénéficiaire effectif • Administrateurs/directeurs • Actionnaires • Représentants légaux • Settlor/constituant • Trustee • Bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie • Les fondateurs • Les donateurs • Personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation • Protector • Structure de propriété complexe • Apporteurs d'affaires	
65	Prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies ?	
66	Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ?	L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires,

C#	Question Text	Instructions
		représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs d'affaires ?
67	Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients.	
68	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ?	
69	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives la clientèle (CDD) ?	
70	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.
71	Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q2.
72	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
73	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
74	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	
75	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ?	
76	Lorsque les informations BE sont enregistrées, à quel pourcentage-seuil de détention d'actions votre entité utilise-t-elle pour enregistrer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	
77	À quelle fréquence les clients classés comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme font-ils l'objet de mesures de vigilance ?	
78	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine avant de prendre en charge le client ?	
79	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
80	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	

C#	Question Text	Instructions
81	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	L'entité déclarante devrait indiquer si tous les clients à haut risque sont soumis à des mesures de vigilance renforcées avant leur prise en charge.
82	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	Si non applicable, prière de répondre par « NA ».
83	Votre entité effectue-t-elle des tests concernant la volonté et la capacité des tiers à fournir des informations au cours de la relation, sur demande et sans délai.	Par tiers, on entend toute autre entité/prestataire de services qui effectue des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle pour le compte de l'entité.
1.7 Mesures de vigilance renforcées		
84	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration.	
85	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires.	
86	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.
87	Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	
88	Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui des mesures de vigilance renforcées ont été appliquées par le nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques.
1.8 Évaluations des risques		
89	Combien de niveaux de risque LBC/FT votre entité a-t-elle pour ses clients ?	
90	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LBC/FT.	
91	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé.	
92	Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes : • pays de résidence • activité • statut PPE • type de client • produits et services • types d'opérations • canaux de distribution • comptes à intitulé conventionnel • avoirs sous gestion • volume d'opérations • nature des opérations • un élément déclencheur	

C#	Question Text	Instructions
93	Prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte ?	
94	Les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité incluent-elles des mesures supplémentaires non susmentionnées ?	
95	Prière de préciser quelles mesures supplémentaires non susmentionnées sont incluses dans les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité.	Prière de préciser tout ce qui s'applique.
96	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluations des clients)
97	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
98	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
99	Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ?	
100	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de BC et de FT ?	(évaluation propre de l'entité)
101	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluation propre de l'entité)
1.9 Audit / Contrôles		
102	Le processus de contrôle interne de votre entité comprend-il un contrôleur permanent ?	
103	Le contrôleur permanent est-il une personne différente du responsable LBC/FT ?	
104	Le dispositif de contrôle interne de votre entité comprend-il un service d'audit interne ?	
105	Combien de problématiques significatives ont été identifiées dans le dernier rapport d'audit (concernant la LBC/FT-P) ?	
106	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
107	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit interne LBC/FT pour la dernière fois ?	
108	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit de groupe LBC/FT pour la dernière fois ?	
109	Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non susmentionnés ?	
110	Précisez les types des autres audits et indiquez l'année du dernier audit de chaque type.	
1.10 Opérations en espèces		
111	Votre entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants.

C#	Question Text	Instructions
112	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LBC/FT pour les opérations en espèces ?	
113	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	
1.11 Surveillance		
114	Votre entité a-t-elle mis en place un système automatisé pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles anomalies et signaler les opérations suspectes ?	Si non, veuillez indiquer la raison dans le champ de commentaire au bas de cette section.
115	Ce système a-t-il été adapté à l'entité située à Monaco ?	
116	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients au cours de la période de déclaration.	Prière de répéter la réponse fournie à la Q3.
117	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes générées au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au blanchiment de capitaux.	
118	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au blanchiment de capitaux.	
119	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au blanchiment de capitaux.	
120	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes relevées au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au financement du terrorisme.	
121	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au financement du terrorisme.	
122	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au financement du terrorisme.	
1.12 Conservation des informations		
123	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
124	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
125	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	
126	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants :

C#	Question Text	Instructions
		(1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ? (2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ? (3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.
127	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	
1.13 Sanctions financières ciblées		
128	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées. Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants : (a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ; (b) fréquence et portée du filtrage ; (c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables).
129	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ?	La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure : (1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ;

C#	Question Text	Instructions
		(2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc., (3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités, (4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc.
130	Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent : (a) le contrôle direct, et (b) le contrôle indirect des avoirs par des personnes désignées, (c) les processus et systèmes internes conçus pour détecter les personnes qui exercent un contrôle direct et indirect sur les avoirs détenus par les personnes désignées.
131	Votre entité consulte-t-elle la liste nationale de gel des avoirs lors de l'intégration des nouveaux clients ou lors de la mise à jour de la liste ?	
132	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de compte ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
133	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les mandataires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
134	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires effectifs ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
135	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les administrateurs/directeurs ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.

C#	Question Text	Instructions
136	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les actionnaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
137	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
138	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les settlers/constituants ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
139	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les trustees ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
140	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
141	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
142	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les structures de propriété complexe ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
143	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	
144	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
145	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme.	
146	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive.	
1.14 PPE		
147	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
148	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ?	Prière de préciser tout ce qui s'applique.

C#	Question Text	Instructions
149	Quelles procédures supplémentaires de LBC/FT sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ?	L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple : (a) avant d'établir une relation d'affaires, (b) au cours d'une relation d'affaires. Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.
150	Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
151	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LBC/FT-P en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE.	
152	Veillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE.	
153	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
154	Veillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques).	
155	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	
156	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LBC/FT ?	
157	Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ?	
1.15 Déclarations d'opérations suspectes		
158	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	(Pas nécessairement déposées à la CRF)
159	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
160	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>financement du terrorisme</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u>, liées au <u>financement du terrorisme</u>, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).

C#	Question Text	Instructions
161	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>blanchiment de capitaux</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>blanchiment de capitaux</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
162	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>actifs virtuels ou aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV)</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
163	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>personnes morales monégasques</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
164	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>personnes morales étrangères</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
165	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>trusts étrangers</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
166	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>infractions fiscales étrangères</u> (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
167	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>crime organisé</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
168	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées des <u>relations d'affaires rejetées</u> et déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
169	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à des <u>opérations rejetées</u> et déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
170	Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations déclaré à la CRF, au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées à des tentatives d'opérations, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
171	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ?	(Par exemple : modification de la relation client en conséquence, réévaluation de la classification des risques du client, prise de mesures pour éviter la dénonciation, etc.).
172	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LBC/FT, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
1.16 Retours et commentaires		
173	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
174	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Survey Question Instructions, Signatories

S#	Question Text	Instructions
Attestation		
1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	
3	Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ?	Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions.